

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 décembre 2023

Référence
2023_074

Objet de la délibération
Délibération portant la sécurisation de l'entrée de l'école par une ouverture avec interphone vidéo et demande de subvention

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

Date de la convocation
12 décembre 2023

Date d'affichage
22 décembre 2023

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 22 décembre 2023

Et

Publication ou notification du : 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARAY Frédéric (pouvoir donné à M. NESME Emmanuel),

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération portant la sécurisation de l'entrée de l'école par une ouverture avec interphone vidéo et demande de subvention

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été abordé les difficultés de mise en place du plan Vigipirate durant le temps de la garderie.

Il a été réalisé des devis pour mettre en place une ouverture avec interphone vidéo. Les services de la région ont été sollicités afin d'obtenir des subventions dans le cadre de ces travaux.

Le plan de financement proposé pour ces travaux est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux serrurerie	300,00 €	Conseil régional	50 %	1 068,26 €
Travaux électricien	1836,52 €	Autofinancement	50 %	1 068,26 €
TOTAL	2136,52€	TOTAL		2 136,52 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE VALIDER les travaux sous réserve d'attribution de la subvention ;
- D'AUTORISER le maire à réaliser la demande de subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER